



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

LIBÉRATION IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE DE MADIAMBAL DIAGNE, DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL " LE QUOTIDIEN "

La **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** considère l'arrestation et la détention du Directeur de Publication du journal " Le Quotidien " comme une atteinte intolérable à la liberté d'expression et d'opinion reconnue par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme des Peuples et l'article 8 de la Constitution du Sénégal.

La **RADDHO** exprime sa très vive préoccupation par rapport aux atteintes graves et répétées à la liberté d'expression et d'opinion au Sénégal, aux menaces, aux intimidations et violences dont certains responsables de partis politiques et d'organes de la presse sont l'objet.

La **RADDHO** estime que la détention de Madiambal DIAGNE sous le prétexte qu'il doit révéler ses sources d'informations aux enquêteurs de la gendarmerie est un cas d'inversion de la déontologie journalistique, un acte de sacrilège qui, si l'on n'y met pas un terme, va réduire les journalistes à des auxiliaires de police et transformer l'information en pure délation.

La **RADDHO** condamne fermement la détention de Madiambal DIAGNE et exige sa libération immédiate et sans condition.

**Fait à Dakar, le 10 juillet 2004
Le Secrétariat Général**